ANX474 · ANNEXES DÉDIÉES

Les justes et les méchants dans la parabole du filet : critères bibliques et signification spirituelle

Dans l'explication de la parabole du filet, Jésus annonce que les anges viendront « séparer les méchants d'avec les justes » (Matthieu 13.49). Cette distinction…

LECTURE
26 min

RÉFÉRENCES
31

LIVRES CITÉS
10

PUBLIÉE
25/11/2026

MISE À JOUR
25/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

1. Introduction 3
2. Le vocabulaire grec de Matthieu 13.49 3
2.1. Les justes : dikaioi 3
2.2. Les méchants : ponēroi 3
2.3. Une opposition déjà présente dans Matthieu 3
3. La justice dans l'Ancien Testament 4
3.1. Abraham et la foi 4
3.2. Le juste et sa fidélité .....
3.3. La justice et la conduite humaine 4
4. La justice dans l'enseignement de Jésus 5
4.1. La justice supérieure à celle des scribes et des pharisiens 5
4.2. La justice recherchée avant toute chose 5
4.3. Les faux disciples et la pratique de l'iniquité 5
5. La justification par la foi dans les écrits apostoliques 6
5.1. L'universalité du péché 6
5.2. La justification par la grâce .....
5.3. La foi et les œuvres 6
6. Le jugement selon les œuvres 7
6.1. Les déclarations de Jésus 7
6.2. L'enseignement de Paul 7
6.3. Les œuvres comme manifestation de la foi 7
7. Les justes dans la parabole du filet 7
7.1. Une catégorie définie par Dieu .....
7.2. La relation avec le Christ 8
7.3. La manifestation finale de leur condition .....
8. Les méchants dans la parabole du filet 9
8.1. Une opposition à la volonté de Dieu 9
8.2. La possibilité de la repentance pendant le temps présent 9
8.3. La gravité du refus de Dieu 9
9. Tableau de synthèse 10
10. Conclusion de l'annexe 10
Lexique 11

1. Introduction

Dans l'explication de la parabole du filet, Jésus annonce que les anges viendront « séparer les méchants d'avec les justes » (Matthieu 13.49).

Cette distinction constitue le cœur de son enseignement.

Cependant, la parabole ne précise pas directement ce qui caractérise les justes et les méchants. Pour comprendre ces deux catégories, il est nécessaire d'examiner leur signification dans l'ensemble des Écritures, particulièrement dans l'Évangile selon Matthieu.

Cette étude permet également de répondre à une question fondamentale : la justice dont parle Jésus résulte-t-elle des œuvres humaines, de l'observation de la loi ou d'une relation authentique avec Dieu ?

L'analyse doit respecter la complémentarité des enseignements bibliques concernant la foi, la repentance, la grâce et les œuvres.

2. Le vocabulaire grec de Matthieu 13.49

2.1. Les justes : dikaioi

Le terme grec traduit par « justes » est *dikaioi* (δίκαιοι), pluriel de *dikaios*.

Ce mot désigne une personne juste, droite ou conforme à ce qui est reconnu comme juste.

Dans les Écritures, la justice peut concerner la conduite morale, la fidélité à Dieu ou la position de l'homme devant lui.

Le contexte détermine la nuance particulière.

Dans Matthieu 13.49, Jésus ne donne pas une définition détaillée des justes.

Il les présente comme ceux qui ne subiront pas la condamnation réservée aux méchants.

2.2. Les méchants : ponēroi

Le terme grec traduit par « méchants » est *ponēroi* (πονηροί), pluriel de *ponēros*.

Il désigne ceux qui sont mauvais ou qui pratiquent le mal.

Ce vocabulaire possède une dimension morale.

Il ne correspond pas à une simple différence de situation sociale, de nationalité ou de culture.

La distinction établie par Jésus concerne donc la condition spirituelle et morale des êtres humains devant Dieu.

2.3. Une opposition déjà présente dans Matthieu

L'Évangile selon Matthieu oppose régulièrement la justice et l'iniquité.

Dans Matthieu 5.45, Jésus évoque les méchants et les bons, ainsi que les justes et les injustes.

Matthieu 7.17-20 distingue les bons et les mauvais arbres à partir de leurs fruits.

Matthieu 13.41 présente ceux qui commettent l'iniquité comme destinés à être retirés du royaume du Fils de l'homme.

Ces passages montrent que Matthieu 13.49 s'inscrit dans un enseignement cohérent concernant la responsabilité humaine devant Dieu.

3. La justice dans l'Ancien Testament

3.1. Abraham et la foi

Genèse 15.6 déclare qu'Abraham eut confiance en l'Éternel et que cela lui fut compté comme justice.

Ce passage établit un lien fondamental entre la foi et la justice devant Dieu.

Abraham n'est pas présenté comme un homme qui aurait acquis sa justice par une perfection personnelle.

La justice lui est comptée dans le cadre de sa confiance envers Dieu.

L'apôtre Paul reprendra cette déclaration dans Romains 4.3 et Galates 3.6.

3.2. Le juste et sa fidélité

Habakuk 2.4 déclare :

« Le juste vivra par sa foi. »

Cette affirmation souligne l'importance de la fidélité et de la confiance envers Dieu.

Elle ne signifie pas que la conduite morale serait sans importance.

Elle rappelle que la relation avec Dieu constitue le fondement de la vie du juste.

3.3. La justice et la conduite humaine

L'Ancien Testament associe également la justice à une conduite conforme à la volonté divine.

Psaumes 15 présente celui qui marche dans l'intégrité, pratique la justice et dit la vérité selon son cœur.

Ezéchiel 18.5-9 décrit un homme juste qui agit selon le droit et la justice.

Ces passages montrent que la justice possède une dimension concrète.

La confiance en Dieu et la fidélité à ses commandements ne sont pas présentées comme des réalités nécessairement opposées.

4. La justice dans l'enseignement de Jésus

4.1. La justice supérieure à celle des scribes et des pharisiens

Dans Matthieu 5.20, Jésus déclare que la justice de ses disciples doit surpasser celle des scribes et des pharisiens.

Cette affirmation appartient au Sermon sur la montagne.

Jésus y montre que l'obéissance à Dieu ne peut être réduite à une conformité extérieure.

Il examine notamment la colère, la convoitise, la sincérité et l'amour des ennemis.

La justice attendue concerne donc les intentions et les dispositions intérieures autant que les comportements visibles.

4.2. La justice recherchée avant toute chose

Matthieu 6.33 appelle les disciples à rechercher premièrement le royaume de Dieu et sa justice.

Cette déclaration associe étroitement le royaume et la justice.

Elle montre que l'appartenance au royaume ne peut être séparée de la relation avec Dieu et de la recherche de sa volonté.

Dans la parabole du filet, la distinction finale entre les justes et les méchants doit être comprise dans cette perspective.

4.3. Les faux disciples et la pratique de l'iniquité

Matthieu 7.21-23 constitue un passage particulièrement important.

Jésus avertit que tous ceux qui l'appellent « Seigneur » n'entreront pas nécessairement dans le royaume des cieux.

Il déclare que l'accomplissement de la volonté de son Père possède une importance décisive.

À ceux qu'il rejette, il dit :

« Retirez-vous de moi, vous qui commettez l'iniquité. »

Matthieu 7.23.

Ce passage montre que la profession extérieure de foi ne suffit pas à établir une relation authentique avec le Christ.

Il éclaire ainsi la distinction finale présentée dans la parabole du filet.

5. La justification par la foi dans les écrits apostoliques

5.1. L'universalité du péché

Romains 3.23 affirme que tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu.

Cette déclaration empêche de considérer les justes comme une catégorie d'êtres humains naturellement exempts de péché.

La distinction finale ne peut donc pas être comprise comme une opposition entre des personnes qui n'auraient jamais péché et d'autres qui auraient commis des fautes.

Tous les hommes ont besoin de la grâce divine.

5.2. La justification par la grâce

Romains 3.24 enseigne que les croyants sont gratuitement justifiés par la grâce de Dieu, au moyen de la rédemption accomplie en Jésus-Christ.

Cette déclaration apporte un éclairage essentiel.

La justice devant Dieu ne peut être présentée comme le résultat d'un mérite humain indépendant de son œuvre salvatrice.

La justification repose sur la grâce divine.

5.3. La foi et les œuvres

Ephésiens 2.8-10 présente le salut comme un don de Dieu reçu par la foi, et non comme le résultat des œuvres.

Cependant, le passage précise également que les croyants sont créés en Jésus-Christ pour de bonnes œuvres.

Jacques 2.17 affirme que la foi sans les œuvres est morte.

Ces enseignements ne doivent pas être opposés artificiellement.

Les œuvres ne constituent pas le fondement méritoire du salut.

Elles manifestent la réalité d'une foi vivante.

Cette distinction permet de comprendre pourquoi les Écritures associent le jugement à la conduite humaine tout en affirmant que le salut dépend de la grâce de Dieu.

6. Le jugement selon les œuvres

6.1. Les déclarations de Jésus

Matthieu 16.27 annonce que le Fils de l'homme rendra à chacun selon ses œuvres.

Matthieu 25.31-46 présente également un jugement dans lequel les comportements humains sont évoqués.

Ces passages montrent que les actes ne sont pas indifférents devant Dieu.

Ils révèlent les orientations profondes de la vie humaine.

6.2. L'enseignement de Paul

Romains 2.6 affirme que Dieu rendra à chacun selon ses œuvres.

2 Corinthiens 5.10 annonce que tous devront comparaître devant le tribunal de Christ.

Ces déclarations soulignent la responsabilité personnelle.

Elles ne doivent cependant pas être isolées des enseignements de Paul sur la justification par la foi.

Le jugement selon les œuvres et le salut par grâce doivent être compris dans leur relation biblique.

6.3. Les œuvres comme manifestation de la foi

Les œuvres possèdent une valeur révélatrice.

Elles peuvent manifester une foi authentique ou, au contraire, une opposition persistante à la volonté de Dieu.

Cependant, les êtres humains ne disposent pas d'une connaissance parfaite des intentions intérieures.

Le jugement final appartient au Christ, qui connaît les cœurs.

La parabole du filet ne présente donc pas une méthode permettant aux disciples de déterminer infailliblement qui sera sauvé.

Elle annonce que la distinction véritable sera manifestée au moment fixé par Dieu.

7. Les justes dans la parabole du filet

7.1. Une catégorie définie par Dieu

Les justes de Matthieu 13.49 ne sont pas identifiés par leur origine, leur statut social ou leur appartenance extérieure à un groupe religieux.

Le texte les distingue des méchants dans le cadre du jugement final.

Leur reconnaissance appartient à Dieu.

Cette observation rappelle que les classifications humaines ne peuvent remplacer le jugement divin.

7.2. La relation avec le Christ

L'ensemble du Nouveau Testament présente Jésus-Christ comme le centre du salut.

Jean 3.16 annonce la vie éternelle à ceux qui croient en lui.

Jean 5.24 affirme que celui qui écoute sa parole et croit à celui qui l'a envoyé possède la vie éternelle et ne vient pas en jugement de condamnation.

Ces déclarations éclairent la destinée des justes.

Le salut ne peut être séparé de la relation avec le Christ.

7.3. La manifestation finale de leur condition

Dans Matthieu 13.43, Jésus annonce que les justes resplendiront comme le soleil dans le royaume de leur Père.

Cette déclaration complète la parabole du filet.

Matthieu 13.49-50 insiste sur la condamnation des méchants.

Matthieu 13.43 révèle la destinée glorieuse des justes.

Les deux passages appartiennent au même discours et doivent être lus ensemble.

8. Les méchants dans la parabole du filet

8.1. Une opposition à la volonté de Dieu

Le terme *ponēroi* désigne les méchants dans leur condition morale et spirituelle.

Il ne faut pas en conclure que toute personne ayant commis un péché serait nécessairement destinée à la condamnation finale.

Une telle interprétation contredirait les enseignements bibliques sur la repentance et le pardon.

La distinction finale concerne la situation véritable des hommes devant Dieu.

8.2. La possibilité de la repentance pendant le temps présent

Jésus appelle les hommes à la repentance.

Matthieu 4.17 rapporte sa proclamation :

« Repentez-vous, car le royaume des cieux est proche. »

Cet appel montre que le temps présent est celui d'une réponse possible à Dieu.

La parabole du filet ne présente pas les êtres humains comme incapables de changer de condition spirituelle pendant leur vie.

Elle annonce la séparation qui interviendra à la fin de l'âge.

Il convient donc de ne pas transformer les caractéristiques naturelles des poissons en une doctrine de l'impossibilité de la conversion.

8.3. La gravité du refus de Dieu

Jean 3.19-21 présente le jugement en relation avec l'attitude des hommes envers la lumière.

Ceux qui pratiquent le mal refusent de venir à la lumière, tandis que celui qui agit selon la vérité vient à la lumière.

Ce passage montre que la condamnation possède une dimension spirituelle profonde.

Elle ne résulte pas d'une distinction arbitraire.

Elle est liée à la relation des hommes avec la révélation divine.

9. Tableau de synthèse

QUESTION	ENSEIGNEMENT BIBLIQUE	RÉFÉRENCES
Tous les hommes ont-ils péché ?	Oui, tous ont besoin de la grâce divine	Romains 3.23
Comment l'homme est-il justifié ?	Par la grâce de Dieu, au moyen de la foi	Romains 3.24-28 ; Éphésiens 2.8-9
Les œuvres ont-elles une importance ?	Oui, elles manifestent la réalité de la foi et engagent la responsabilité humaine	Jacques 2.17 ; Éphésiens 2.10
Le jugement tient-il compte des œuvres ?	Oui	Matthieu 16.27 ; Romains 2.6
Qui possède l'autorité du jugement ?	Le Christ	Jean 5.22
La repentance est-elle possible pendant le temps présent ?	Oui, elle fait partie de l'appel de Jésus	Matthieu 4.17
Qui accomplit la séparation finale ?	Les anges, sous l'autorité divine	Matthieu 13.41 ; Matthieu 13.49
Quelle est la destinée des justes ?	La vie éternelle et la gloire du royaume	Matthieu 13.43 ; Matthieu 25.46

10. Conclusion de l'annexe

La distinction entre les justes et les méchants constitue l'enseignement central de la parabole du filet.

Cependant, Jésus ne fournit pas dans ce passage une définition complète de la justice devant Dieu.

L'ensemble des Écritures permet de comprendre que tous les hommes ont péché et ont besoin de la grâce divine.

La justification repose sur l'œuvre de Jésus-Christ et se reçoit par la foi.

Cette foi authentique produit une vie transformée, dont les œuvres constituent une manifestation.

Le jugement final révélera la véritable condition spirituelle de chacun.

La parabole du filet ne permet donc ni de réduire le salut à une simple appartenance religieuse, ni de le présenter comme une récompense méritée par les seules œuvres humaines.

Elle rappelle que la distinction définitive appartient à Dieu et sera manifestée au moment fixé.

Les justes ne sont pas des hommes naturellement exempts de péché, mais des personnes reconnues justes devant Dieu. Leur foi et leur conduite ne doivent pas être opposées : la grâce divine fonde leur salut, tandis qu'une vie transformée en manifeste la réalité.

LEXIQUE

Parabole ou métaphore — Le nombre de parabole dans les Evangiles varie considérablement en fonction des différents chercheurs. Certaines sont définies directement dans le texte où nous trouvons que le Messie Jésus annonce une parabole.
INF181 · https://schilo.org/inf181-parabole-ou-metaphore/

Les pharisiens — Les Pharisiens, apparus après la révolte des Maccabées (165 av. J.-C.), étaient un groupe religieux influent du judaïsme antique. Attachés à la Torah écrite et orale, ils croyaient en la résurrection et restaient proches du peuple. Souvent en conflit avec Jésus dans les Évangiles, ils ont néanmoins donné des figures comme Nicodème et Joseph d'Arimathée. Leurs enseignements ont fondé le judaïsme rabbinique après la destruction du Temple en 70 ap. J.-C.
INF002 · https://schilo.org/inf002-les-pharisiens/

Les romains — En l’an -63 av. J.-C. le général romain Pompée, envahi le territoire d’Israël et prend Jérusalem.
INF004 · https://schilo.org/inf004-les-romains/

YHWH — Le tétragramme YHWH est le nom propre de Dieu utilisé dans la Bible hébraïque. Nom de Dieu : YHWH est considéré comme le nom le plus sacré de Dieu dans le judaïsme.
INF038 · https://schilo.org/inf038-yhwh/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX473 - La fournaise ardente, les pleurs et les grincements de dents : étude des expressions du jugement https://schilo.org/anx473-la-fournaise-ardente-les-pleurs-et-les-grincements-de-dents-etude-des-expressions-du-jugement/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX475 - Le filet et la mission des disciples : rassemblement des hommes et annonce de l'Évangile https://schilo.org/anx475-le-filet-et-la-mission-des-disciples-rassemblement-des-hommes-et-annonce-de-levangile/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx474-les-justes-et-les-mechants-dans-la-parabole-du-filet-criteres-bibliques-et-signification-spirituelle/, exportée le 25/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.